

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.	Numéro de permis 2002980	Date d'inspection Le 25 septembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Adresse 444 McLaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	29 sept. 2023	
Commentaires : -Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendies ne sont pas indiqués être menés au mois de juillet et d'août. L'exploitante affirme que les enfants ont effectué un exercice d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie en juillet et en août, mais dit avoir oublié de l'indiquer sur la feuille. Une discussion a eu lieu au sujet de l'importance de cet article du règlement.			
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m2 pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	25 sept. 2023	25 sept. 2023
Commentaires : Dans le local C, il y a eu observation de 9 enfants alors que la capacité du local est de 5 enfants. La mentore en assurance de la qualité a fait état de cette situation à l'exploitante. La mentore en assurance de la qualité a dû donner des explications supplémentaires et demander à 2 reprises de faire la correction. La lacune est maintenant conforme.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	29 sept. 2023	
Commentaires : Le plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe n'est pas indiqué être vérifié au mois de juillet et août. L'exploitante affirme avoir vérifié la cour extérieure, mais dit avoir oublié de l'indiquer sur la feuille. Un rappel qu'il est important de vérifier la cour extérieure afin d'assurer entre autre la prévention d'accident.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés :

- Ratio enfant et personne éducatrice
- Le permis, les rapports d'inspection, la routine quotidienne, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Les compétences et formations
- Le registre des présences quotidienne des enfants a été vérifié

Commentaires généraux

-L'air de jeu intérieur

-L'espace de rangement. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

-La sécurité

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants jouer des jeux libres à l'intérieur. Un petit groupe d'enfant font des dessins, un groupe joue avec des autos et un autre petit groupe fait semblant de lire des livres. Les éducatrices apportent les enfants se laver des mains avant la collation. La collation est distribuée (yogourt et granola) et il y a eu ensuite observation à nouveau des jeux libres.

Dans une classe, l'éducatrice a montré les portfolios qu'elle a commencé à faire avec son groupe d'enfant. Nous pouvons y voir des notes d'observations et les dessins des enfants.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante au sujet d'indiquer les locaux dans son établissement.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 septembre 2023

Date

original signé par
Yvette Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 septembre 2023

Date